



CONCOURS DE RECRUTEMENT / AUDITION

Lundi 12 juin 2017 à 13h45

Auditorium Rainier III - Boulevard Louis II - MONACO

2^{ème} contrebasse solo / 2nd double bass solo

Jouant la contrebasse à 4 et 5 cordes / playing double bass 4 and 5 strings

Tenue d'archet à la française / French bow

2^{ème} catégorie – 2nd category

Clôture des inscriptions : **31 mai 2017**

Application due date : **May 31st, 2017**

Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo

Service des concours

Auditorium Rainier III

Boulevard Louis II

BP 197

MC98004 MONACO CEDEX

Tél. +377 93 10 85 00 Fax +377 93 15 08 71

e-mail : audition@opmc.mc www.opmc.mc

A – CARACTERISTIQUES DES POSTES JOB DESCRIPTION

NB : English text is an informal courtesy translation. In the event of any conflict between the English and French version, the French shall prevail.

Intitulé du poste : Position title	2^{ème} contrebasse solo <i>2nd double bass solo</i>
Nature du poste <i>Nature of the position</i>	Temps plein - Poste permanent <i>Full-time Permanent position</i>
Catégorie /category	2ème
Salaire brut annuel <i>Annual gross salary</i>	55.298 € au 01/01/2016 (<i>incluant primes et indemnités</i>)
Salaire net annuel <i>Annual net salary</i>	47.004 € au 01/01/2016 (<i>estimation non contractuelle</i>)
Disponibilité des postes <i>Availability of positions</i>	Immédiate <i>Direct availability</i>
Date de prise de service <i>Date to take up the position</i>	à convenir (entre juillet 2017 et octobre 2017) <i>To be agreed (between july 2017 and october 2017)</i>
Législation applicable au contrat <i>Applicable legislation to the contract</i>	Droit monégasque <i>Monegasque Laws</i>
Convention collective applicable <i>Applicable collective bargaining agreement</i>	Convention Collective de l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo
Nombre maximal contractuel de services <i>Maximal contractual number of services</i>	370 par an <i>370 per year</i>
Congés-payés <i>Paid vacation</i>	6 semaines (sous réserve d'ouverture des droits en application de la Loi) <i>6 weeks (subject to accrued rights in accordance with the Law)</i>
Assurances Sociales / Retraite <i>Social insurance / Retirement</i>	C.C.S.S. / C.A.R. Monaco - www.caisses-sociales.mc
Nature du contrat proposé <i>Proposed Contract</i>	<p>Contrat à durée déterminée d'une durée de un an, avec période d'essai non renouvelable de trois mois. Avant la fin du 10ème mois de ce contrat, il sera communiqué par écrit la décision relative à son éventuelle confirmation ultérieure à un pupitre de l'Orchestre, conformément à l'article 3 de la Convention Collective.</p> <p>Enchaînement normal des contrats pour les postes permanents : 1 an – 3 ans - durée indéterminée</p> <p><i>One year fixed-term contract, with 3 months non-renewable trial period. Before the end of the 10th month of this contract, written notification will delivered about the eventual confirmation to a permanent position in the orchestra, in accordance with article 3 of the collective bargaining agreement.</i></p> <p><i>Typical contractual sequence for permanent positions : 1 year -3 years – unlimited term</i></p>

Fiche de poste*Job description*2^{ème} contrebasse solo

- Il assiste le ou les premiers solistes du pupitre dans l'exécution de leurs tâches, et doit pouvoir les remplacer au « pied levé ».
- En l'absence du premier soliste, il mène le pupitre en suivant les instructions du chef d'orchestre, dans les conditions prévues par la convention collective,
- Il joue les solos requis par la partition,
- En fonction des besoins artistiques, il mène un groupe en cas de division requis par la partition,
- Il joue la contrebasse à 4 ou à 5 cordes, suivant les besoins, sans supplément,
- Tenue d'archet à la française,

B - REGLEMENT DU CONCOURS DE RECRUTEMENT

AUDITION RULES

NB : English text is an informal courtesy translation. In the event of any conflict between the English and French version, the French shall prevail.

<p><u>1/ Inscription au concours</u></p> <p>Les dossiers de candidature complets devront être adressés soit par courrier postal, soit par e-mail, au Service des concours avant la date de clôture des inscriptions.</p> <p>Le dossier doit comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none">- la fiche d'inscription (sur le formulaire joint) signée,- une photo d'identité récente,- un curriculum vitae <p>Le dépôt du formulaire d'inscription implique l'acceptation sans réserve du présent règlement de la part des candidats.</p> <p><u>2/ Sélection des candidats</u></p> <p>La Direction de l'orchestre se réserve le droit d'écartier tout candidat dont le dossier ne lui paraîtrait pas correspondre aux qualifications nécessaires au poste mis au concours.</p> <p>Les candidats sélectionnés pour participer au concours recevront une convocation officielle envoyée par e-mail.</p> <p><u>3/ Constitution du Jury</u></p> <p>Le Jury de recrutement est constitué par la Direction et peut comprendre des représentants de la Direction, des musiciens de l'orchestre et des personnalités musicales extérieures. Son Président est désigné par la Direction.</p> <p>Les membres de l'Orchestre appelés à faire partie du Jury sont invités par la Direction.</p> <p>Suivant les conditions particulières de chaque concours, le Président peut être amené à adapter la composition du Jury ainsi que la procédure de vote.</p> <p><u>4/ Déroulement des épreuves</u></p> <p><u>a) Tirage au sort</u></p> <p>A l'heure précisée sur la convocation, le Régisseur fait l'appel des candidats et dresse la liste des présents. Aussitôt après, il procède au tirage au sort de l'ordre de passage.</p> <p>Si des musiciens titulaires de l'Orchestre sont candidats au poste mis en concours, il leur est consenti la possibilité de ne pas participer au premier tour éliminatoire. Dans ce cas, un nouveau tirage au sort de l'ordre de passage aura lieu immédiatement après le premier tour éliminatoire, réunissant les candidats non éliminés et les candidats membres de l'Orchestre.</p> <p><u>b) Publicité des épreuves</u></p> <p>Les épreuves ne sont pas ouvertes au public. Tout enregistrement audio ou vidéo est prohibé. Les délibérations du Jury ont lieu à huis clos, et resteront confidentielles, même à l'issue du concours.</p> <p><u>c) Déroulement</u></p> <p>Les épreuves auront lieu derrière paravent, sauf décision</p>	<p><u>1/ Application to the audition</u></p> <p><i>Completed application files should be sent by postal mail or e-mail to the Service des concours before the date of foreclosure.</i></p> <p><i>Application should include :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- <i>The application form (see below), signed by the candidate,</i>- <i>A recent ID photography,</i>- <i>A detailed resume</i> <p><i>Submitting the application form implies total acceptance without reserves of the present rules by the candidate.</i></p> <p><u>2/ Selection of applicants</u></p> <p><i>The Management of the Orchestra reserves the right to dismiss any candidate which would not appear qualified for the position to fill in.</i></p> <p><i>Approved applicants will receive an official convening letter.</i></p> <p><u>3/ Constitution of the Jury</u></p> <p><i>The Jury is set up by the Management and could include members of the Direction, musicians from the orchestra and external musical personalities. His President is nominated by the Management.</i></p> <p><i>Orchestra members nominated to take part of the jury are invited by the Direction.</i></p> <p><i>Depending on the particular conditions of each audition, the President of the Jury may adapt the composition of the Jury and the vote procedure.notice by e-mail.</i></p> <p><u>4/ Audition process</u></p> <p><u>a) Random draw</u></p> <p><i>At the time specified on the convening letter, the orchestra manager will call the applicants, and list those who are present. The order of appearance will be drawn immediately after.</i></p> <p><i>Possibility to skip the 1st round is granted for any permanent musician of the orchestra who applies to the audition. In that case, a new random draw will be made for the 2nd round, for the candidates still in competition and the members of the orchestra.</i></p> <p><u>b) Public attendance to the audition</u></p> <p><i>Auditions are not open to the public. Audio or video recordings are prohibited.</i></p> <p><i>The deliberations of the Jury will be held in closed sessions and will be kept confidential, even after the end of the competition.</i></p> <p><u>c) Process</u></p> <p><i>The audition will be held behind a curtain, unless otherwise decided by the President of the Jury exclusively.</i></p>
--	---

<p>du seul Président du jury. A chaque épreuve, le Jury pourra interrompre le candidat à tout moment.</p> <p>d) Entretien avec les finalistes Le Jury peut, s'il le souhaite, s'entretenir avec les candidats finalistes.</p> <p>e) Déclaration du vainqueur Dans le cas où à l'issue du vote, deux candidats se trouveraient à égalité, et en l'absence de priorités au sens de la Loi ou de la convention collective de l'orchestre, le choix final appartiendra au Président du Jury.</p> <p>Le Président du Jury dispose d'un droit de veto à la déclaration du vainqueur.</p> <p>Si le Jury estimait qu'aucun candidat n'était susceptible de répondre aux exigences du poste, le Président déclarerait le concours infructueux. Dans ce cas, la Direction pourra recueillir l'avis du Jury sur l'opportunité de proposer au candidat le mieux classé un contrat temporaire et précaire, pour occuper le poste en attendant l'organisation d'un autre concours.</p> <p>Si le Jury estimait plusieurs candidats finalistes aptes à répondre aux exigences du poste, il pourra établir une liste d'aptitude, précisant le classement de chacun d'entre eux, qui sera consignée dans le procès-verbal du concours. La Direction de l'Orchestre aura alors la possibilité d'offrir le poste au candidat le mieux classé de la liste, en cas de désistement du candidat reçu avant sa prise de fonction, ou de fin du contrat à l'initiative du candidat ou de la Direction pendant la période d'essai.</p> <p>Le Jury est souverain dans ses choix artistiques et ses décisions ne sont pas susceptibles d'appel. Les contestations portant sur les aspects administratifs du concours peuvent être valablement formulées auprès de l'Administrateur de l'Orchestre, qui leur donnera, le cas échéant, les suites qu'elles comportent.</p> <p><u>5/ Nature du contrat proposé</u></p> <p>Il sera proposé au candidat vainqueur, sous réserve de satisfaire à la visite médicale d'embauche et de l'obtention de l'autorisation d'embauchage délivrée par le Service de l'emploi de la Principauté de Monaco, un contrat à durée déterminée d'une durée d'une année, assorti d'une période d'essai non renouvelable de trois mois. Avant la fin du 10^{ème} mois de ce contrat, il sera communiqué par écrit la décision relative à son éventuelle confirmation ultérieure à un pupitre de l'Orchestre, conformément à l'article 3 de la convention collective de l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo.</p> <p><u>6/ Divers</u></p> <p>Les extraits sont envoyés uniquement aux candidats sélectionnés. Ce sont des copies de travail réservées à ce concours et qui doivent être détruites après usage.</p> <p>Les frais de séjour et de transport restent à la charge des candidats.</p>	<p><i>For each round, the Jury may interrupt a candidate at any time.</i></p> <p>d) <u>Interview with the finalists</u> <i>The Jury may have an interview with the finalists.</i></p> <p>e) <u>Determination of the winner</u> <i>In the case two candidates in the final would receive equal votes, and without priority according to the Law or the collective bargaining Agreement, the final choice will be made by the President of the Jury.</i></p> <p><i>The President of the Jury may use a veto right.</i></p> <p><i>If the Jury considers that no candidate is able to meet the requirements for the position, the President would declare the audition unsuccessful. In that case, the Direction could seek the Jury's opinion on the opportunity to propose to the best-ranked candidate a fixed-term temporary contract until another audition is organized.</i></p> <p><i>If the Jury considers that more than one applicant are able to meet the requirements for the position, a list of suitable candidates including their ranking could be established, and recorded in the Minutes of the audition. The Management of the Orchestra would then have the possibility to offer the position to the next best-ranked candidate in case of withdrawal of the winner before he takes up the job, or his contract is terminated during the trial period.</i></p> <p><i>The Jury is sovereign in his artistic choices and its decisions are not subject to appeal. Disputes on administrative aspects of the audition shall be submitted to the Administrator of the orchestra.</i></p> <p><u>5/ Proposed contract</u></p> <p><i>It will be proposed to the winner, subject to compulsory medical visit, and work permit delivered by the Employment Administration of the Principality of Monaco, a one year fixed-term contract, with 3 months non-renewable trial period. Before the end of the 10th month of this contract, written notification will delivered about the eventual confirmation to a permanent position in the orchestra, in accordance with article 3 of the collective bargaining agreement of the Monte-Carlo Philharmonic Orchestra.</i></p> <p><u>6/ Miscellaneous</u></p> <p><i>Orchestral excerpts are sent exclusively to the selected candidates for practicing purpose only and must be destroyed after use.</i></p> <p><i>Accommodation and travel costs will remain at the expenses of the applicants.</i></p>
---	---

C - EPREUVES DU CONCOURS

2^{ème} contrebasse solo – 2^{ème} catégorie

Accord de l'orchestre au la 442

Tenue d'archet à la française

a) **Concerto imposé pour la 1ère épreuve :**

K.D. von DITTERSDORF : Concerto no 2 en mi majeur (version transposée en ré majeur, Editions Schott)
1^{er} mouvement avec cadence au choix

b) **Concerto au choix pour la 2ème épreuve :**

G. BOTTESINI : Concerto no 2 en la mineur, 1^{er} mvt avec cadence et 2^{ème} mvt, Yorke Edition London
OU
S.KOUSSEVITZKY : Concerto, 1^{er} et 2^{ème} mouvements

c) **Traits d'orchestre :**

J.S. BACH : Suite no 2 en si mineur BWV 1067, Badinerie (avec reprises)
J.S. BACH : Concerto pour violon en mi majeur BWV 1042, 2ème mvt Adagio
B. BARTOK : Concerto pour orchestre, du début au chiffre 76
L. van BEETHOVEN : Symphonie no 5 en do mineur opus 67, 3^{ème} mvt, Allegro, du début à la mesure 218
L. van BEETHOVEN : Symphonie no 9 en ré mineur opus 125, 4^{ème} mvt Presto, du début à la mesure 164
H. BERLIOZ : Symphonie fantastique opus 14, 3^{ème} mvt, Scène aux champs, de la mesure 83 à la mesure 111
A. BRUCKNER : Symphonie no 7 en mi majeur, 1er mvt, de la lettre T à la 3ème mesure de la lettre W
C. DEBUSSY : La Mer, N°1 du repère 10 au 13 et N°3 du début au repère 47
M. MOUSSORGSKI : Les Tableaux d'une Exposition, no VI Samuel Goldenberg und Schmuyle
W.A. MOZART : Symphonie no 40 en sol mineur KV550, 1er mouvement, de la levée de la mesure 115 jusqu'à la mesure 138
R. STRAUSS : Don Juan opus 20, du début jusqu'à qu'à K
R. STRAUSS : Ein Heldenleben (Une Vie de Héros) opus 40, du début au repère 19
G.VERDI : Otello, acte IV (contrebasses soli)

d) **Solos :**

G. VERDI : Rigoletto (Andante mosso, solo)
G. MAHLER : Symphonie no 1, 3^{ème} mvt, les 10 premières mesures
D. MILHAUD : La Création du Monde, N° I
I. STRAVINSKY : Suite de Pulcinella, no VII Vivo, repères 85 à 94

*Les traits et solos peuvent être demandés par le jury à chaque épreuve.
Orchestral excerpts and solos may be asked by the jury at any round.*

Les traits d'orchestre seront envoyés aux candidats par courriel avec la convocation, qui indiquera en outre les coordonnées du (ou de la) pianiste accompagnateur.

Orchestral excerpts will be sent to the candidates by e-mail with the invitation to the audition, which will also mention how to contact the piano accompanist.

**Dossier d'inscription à
renvoyer complet avant le
31/05/2017 à**



Coller ici 1 photo
d'identité récente

Stick a recent photo
here

**Orchestre Philharmonique
de Monte-Carlo**

Service des concours
Auditorium Rainier III
Boulevard Louis II
BP 197
MC98004 MONACO CEDEX

ou par e-mail :
audition@opmc.mc

FICHE D'INSCRIPTION AU CONCOURS DE 2^{ème} contrebasse solo

Lundi 12 juin 2017 à 13h45

NOM (Surname) : _____ **PRENOMS** (Given names) : _____

Date et lieu de naissance (date and place of birth) : _____

Nationalité (nationality) : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ **Ville** (city) : _____ **Pays** (country) : _____

Téléphone : _____ **Mobile** : _____

e-mail : _____

Situation de famille : **Célibataire** (single) **Marié** (married) **Divorcé** (divorced) **Union libre** (cohabitation)

Nom et prénom du conjoint (husband/spouse name) : _____

Comment avez-vous pris connaissance du concours ? How did you hear about this audition ?

- | | | |
|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> « Lettre du Musicien » | <input type="checkbox"/> www.opmc.mc | <input type="checkbox"/> Bouche à oreille (word of mouth) |
| <input type="checkbox"/> « Monde de la musique » | <input type="checkbox"/> www.musicalchairs.info | <input type="checkbox"/> Affiche (posters) |
| <input type="checkbox"/> « Das Orchester » | <input type="checkbox"/> www.music-jobs.com/it | <input type="checkbox"/> Service de l'emploi de Monaco |
| <input type="checkbox"/> www.france-orchestres.com | <input type="checkbox"/> www.music-job.com | <input type="checkbox"/> Autre (préciser): |

Je demande à participer au concours, et déclare avoir pris connaissance du règlement et des caractéristiques du poste mis au concours et les accepter sans réserve.

Date :

Signature :

Veillez joindre obligatoirement à votre demande un curriculum vitae complet et détaillé

Please enclose with your application form a detailed resume

IL NE SERA PAS DONNE SUITE AUX DOSSIERS INCOMPLETS

INCOMPLETED APPLICATIONS WILL NOT BE CONSIDERED